

République Française

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 24 février 2023
N° 07 / 2023

Conseillers en exercice : 15	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre février, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Présents : 14	
Pouvoir(s) : 1	
Absent(s) excusé(s) : 1	
Votants : 15	
Présents :	M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Béatrice ANTONY, M. Paul CHALVET, Mme Martine BERTRAND, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. Mme Bernadette ALBARET, M. Alain ANDRIEUX, Mme Bernadette ANTONY, Mme Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, Mme Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO, M. Guillaume CASTEL, Mme Angélique GERBERT, M. Daniel MALLET et M. Romain MALLET, conseillers municipaux.
Absent excusé :	M. Matthieu VILLENEUVE, conseiller municipal.
Pouvoir :	Matthieu VILLENEUVE donne pouvoir à Guillaume CASTEL.
Secrétaire de séance :	Martine BERTRAND.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 10.03.2023 et que la convocation avait été faite le 20 février 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10.03.2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

OBJET : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR ÉTUDES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande d'aide financière pour un projet de mobilité d'études supérieures à l'étranger dans le cadre d'un stage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

● **DONNE** un avis défavorable à cette demande, celle-ci n'entrant pas dans les critères d'ordre social dans lesquels la commune intervient.

Pour : 15 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre, Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU



PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 10/03/2023
015-211501887-20230224-DE_2023_07-DE